

Module D3.2
Les acteurs de la gestion et de la protection de la nature

Disciplines et horaires:	
Education socio-culturelle:	40 h (dt 15h de TD)
Sciences économiques:	90 h (dt 20h de TD)
Sciences et techniques de l'aménagement:	30 h (dt 20h de TD)
Histoire - géographie:	40 h (dt 15h de TD)
Total:	200 h

Objectif général: Se situer comme partenaire des acteurs de la gestion et de la protection de la nature

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>I Faire émerger ses propres représentations de la nature, les enrichir, en les confrontant à d'autres représentations dans le temps et dans l'espace.</p> <p>11 Pratiquer une approche sensible de la nature. Exprimer et communiquer ses impressions.</p> <p>12 Se situer par rapport aux différentes représentations de la nature, dans l'espace et dans le temps.</p> <p>13 Analyser les différents concepts se rapportant à l'idée de nature.</p> <p>II Identifier des logiques de gestion et de protection de la nature.</p> <p>21 Identifier la logique économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Notion de représentation: <ul style="list-style-type: none"> . image mentale . productions humaines: arts, mythes, légendes... - Approche sensorielle. Approche sensible. - Utilisation des cinq sens - Parcours physique d'un espace naturel - Impressions et expressions: <ul style="list-style-type: none"> . individuelle . collectives - Représentation de la nature dans le groupe - Représentations de la nature et des relations "homme-nature" dans le temps et dans l'espace. - Représentations de la nature dans les groupes sociaux aujourd'hui Nature et culture. <ul style="list-style-type: none"> - Nature, rural et urbain - Paysage - Environnement - Patrimoine - Protection et gestion de la nature - La logique économique: maximisation du profit. - La nature = ressources à exploiter par des agents économiques (agriculteurs, forestiers, exploitants de carrières et de mines, promoteurs d'installations touristiques...).

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>22 Identifier la logique technico-administrative.</p> <p>23 Identifier la logique écologique.</p> <p>24 A partir d'un cas concret, construire un organigramme montrant l'ensemble des acteurs, leurs logiques et leurs inter-actions.</p> <p>III Identifier les politiques et les procédures d'aménagement du territoire et de la protection de la nature</p> <p>31 Présenter, en les replaçant dans leur contexte, les politiques d'aménagement du territoire, les politiques sectorielles et leurs conséquences sur l'espace ainsi que les politiques de l'environnement et de la protection de la nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La nature = objet d'appropriation: <ul style="list-style-type: none"> . investissement . taux de rentabilité. - Limites de la logique économique: <ul style="list-style-type: none"> . concurrence entre les diverses utilisations économique . spéculation foncière . apparition de conflits. - La logique technico-administrative: service de l'intérêt général. <ul style="list-style-type: none"> . en relation avec le niveau des techniques et la demande sociale d'une époque . par la mise en oeuvre de règlements: rôle des pouvoirs publics à différents niveaux institutionnels. - Limites de la logique technico-administrative: <ul style="list-style-type: none"> . répartition des attributions . conflits de compétences . tentatives actuelles d'actions négociées au plan local ou régional. - La logique écologique: protection du milieu de vie. - Les acteurs: leaders d'opinion, associations, pouvoirs publics... - Fonctions: <ul style="list-style-type: none"> . façonner l'opinion . veille civique . contre-pouvoirs. - Limites de la logique écologique: nécessité de gérer des équilibres et non de maintenir un strict statu-quo. - Ecologisme et écologie. - Enjeux, stratégies. - Inter-actions. - Différents niveaux d'action et de décision.
	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des politiques de l'aménagement du territoire de 1945 à nos jours, bilan de ces politiques. - Les politiques sectorielles (évolution et bilan): <ul style="list-style-type: none"> . la politique agricole . la politique forestière...

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>32 A partir d'études de cas concrets, identifier des procédures d'aménagement et analyser les principales procédures de protection de la nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les politiques de l'environnement et de la protection de la nature: <ul style="list-style-type: none"> . évolution . champs d'application: protection des espèces, protection des espaces et des paysages, prévention des pollutions et des nuisances. - Procédures d'aménagement: <ul style="list-style-type: none"> . résultant de documents contractuels: charte, contrat Etat-Région... . résultant de prescriptions des lois, directives et conventions internationales: programmes de développement des zones rurales (P.D.Z.R.), programme européen,... - Procédures de protection de la nature: <ul style="list-style-type: none"> . en vue de: <ul style="list-style-type: none"> . constituer: Parc National, Parc Naturel Régional, réserve... . définir: un site classé, un site inscrit, les zones N.D. d'un P.O.S., une Z.N.I.E.F... . résultant de prescription des lois, directives et conventions internationales: <ul style="list-style-type: none"> . loi de 1964 instituant les agences financières de bassin, . loi de 1976 sur la protection de la nature . loi Montagne, loi Littoral, loi Eau, . loi Bouchardeau sur les enquêtes publiques . loi de janvier 1991 sur la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, . convention de RAMSAR sur la protection des zones humides, . articles 21 et suivants du règlement C.E.E. 2388.91,...
<p>IV Identifier et analyser des modes de gestion des espaces naturels par les groupes humains, dans l'espace et dans le temps.</p> <p>41 Caractériser différents modes de gestion des espaces naturels, et les situer dans leur contexte.</p> <p>42 A partir d'un projet professionnel, proposer des perspectives nouvelles de gestion des espaces naturels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des modes de gestion: <ul style="list-style-type: none"> . gestion de proximité, . gestion délocalisée, parcellisée - Contexte socio-économique et technique des modes de gestion. - Conflits d'usage. - Négociation, concertation. - Notion de patrimoine.

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES DU MODULE D3.2

I. Présentation générale:

L'objectif général de ce module est de "se situer comme partenaire des différents acteurs de la gestion et de la protection de la nature". Il ne s'agit donc pas de former un spécialiste de l'administration et du droit de l'environnement. Il s'agit, plus simplement, de former un technicien supérieur en "gestion et protection de la nature" capable:

- d'affirmer la logique et de comprendre les contraintes (lois , règlements...) de son employeur,
- de comprendre la logique et les contraintes de tous ses partenaires afin de pouvoir s'insérer lui-même comme partenaire actif et responsable d'une gestion concertée et négociée de la nature.

C'est dans ce but que:

- l'objectif pédagogique 1 lui propose une réflexion sur les représentations de la nature et sur les relations "homme - nature";
- l'objectif pédagogique 2 lui présente les différentes logiques des acteurs de la gestion et de la protection de la nature;
- l'objectif pédagogique 3 analyse les politiques et les procédures mises en place pour gérer et protéger la nature, politiques et procédures qui concrétisent partiellement les logiques des acteurs;
- l'objectif pédagogique 4 lui montre une typologie ouverte des modes de gestion par la société, modes de gestion qui sont l'application réelle sur le terrain des logiques des acteurs, de leur politique et de leurs procédures.

En définitive, au travers de ce module dominé par les sciences humaines: éducation socio-culturelle, sciences économiques et sociales, histoire-géographie, ce technicien aura acquis une véritable "culture de la nature" . Cette culture lui fera prendre conscience:

- . des niveaux hiérarchiques d'organisation: niveau local, régional, national, européen...
- . des propriétés émergentes du système d'acteurs qui gère et protège la nature. Ces propriétés émergentes sont les notions de conflit, de négociation et de patrimoine. Cette "culture de la nature" lui est donc indispensable pour participer à une gestion patrimoniale de la qualité de notre cadre de vie: la nature.

Ce module est donc l'affirmation nette et claire de la situation de ce B.T.S.A. dans le secteur professionnel "aménagement de l'espace et protection de l'environnement" dans lequel la qualité des espaces naturels est présentée et ressentie comme un bien commun, contractualisé, négocié et renégociable entre tous les acteurs . Ce module est donc, avec les modules D4.1 et D4.2, la clé de voûte de cette formation.

Il n'est donc pas pensable de faire dans ce module de l'enseignement "universitaire" d'une discipline isolée, prise pour elle-même. Celle-ci doit toujours être resituée dans son contexte professionnel, par rapport à l'objectif général de ce module. C'est là, une autre raison de la mise en place des thèmes inter-disciplinaires et inter-modulaires proposée dans les recommandations pédagogiques générales de ce B.T.S.A.. Leur mise en place nécessitera des dédoublements d'effectifs pour les sections de plus de 24 élèves, évalués globalement à:

- . 40 heures en sciences économiques
- . 15 heures en éducation socio-culturelle
- . 15 heures en histoire - géographie.

II. Recommandations spécifiques aux objectifs et aux contenus:**Objectif 1:**

Déroulement dans le temps: La mise en oeuvre de l'objectif pédagogique 1 du module D3.2 devrait commencer au plus vite dans l'ensemble de la formation:

- . pour le sous-objectif 11, afin de concevoir l'approche sensible comme l'amorce de la découverte des représentations et d'un travail de réflexion à leur sujet;
- . pour le sous-objectif 13, afin que la réflexion puisse se nourrir des éclairages progressifs des autres modules, du travail de lecture des étudiants; tout au long de leur formation.

"Une pédagogie de type spiralé avec de nombreux aller-retour, paraît donc souhaitable en relation étroite

avec les modules généraux D 2.1 et D 2.2 afin de faire prendre conscience aux étudiants de l'évolution de leurs propres représentations au cours de leur formation.

Commentaires concernant les objectifs et les contenus: La notion de représentation est prise ici dans son sens le plus large: images mentales, stéréotypes ou archétypes mais aussi notions et concepts liés à l'idée de nature.

Sous-objectif 11: L'approche sensible de la nature nécessite un processus d'animation auquel les enseignants devront être formés. L'approche individuelle est une nécessité, comme celle par petits groupes. La pédagogie employée devra intégrer la recherche des situations propres à faire émerger les impressions, à les provoquer. L'expression utilisera des supports privilégiés: l'écriture et l'oral, l'expression plastique... Il ne s'agira pas, dans le cadre de cet objectif, d'initier les étudiants à des techniques. Cette initiation fait davantage partie de l'objectif pédagogique 3 du module D2.2 qui devra donc être mené de façon concertée et coordonnée avec le module D3.2.

Sous-objectif 12: Dans le temps et dans l'espace, les représentations de la nature se sont modifiées dans un contexte socio-économique et technique. D'autre part, elles sont véhiculées par des témoignages (historiques, ethnographiques...), des productions et des figurations artistiques (plastiques essentiellement, littéraires, musicales...) ou de tradition orale (mythes, légendes ...).

Les représentations de la nature, en particulier dans la peinture et la littérature, devront être mises en relation avec les données historiques et géographiques qui éclairent le contexte dans lequel elles se situent pour les représentations des groupes sociaux aujourd'hui, les enquêtes, les sondages, les entretiens sont des moyens de recueillir ces représentations, sans sous-estimer l'ensemble des productions contemporaines qui peuvent les exprimer et les véhiculer (publicité, films, productions artistiques...).

Les représentations pourront être formalisées dans des archétypes et des oppositions qui introduiront la réflexion proposée dans le sous-objectif 13:

- . Terre nourricière – Nature sauvage.
- . Nature domestiquée – Nature déchaînée.
- . Nature, objet de ressourcement – Nature consolatrice.
- . Nature, espace ludique.
- . Nature gisement – Nature ressources limitées...

Sous-objectif 3: Cette étude de ces représentations de la nature et des relations "homme – nature" doit être couronnée par une réflexion épistémologique sur plusieurs concepts connexes de nature systémique et leurs rapports dialectiques: Nature, Culture, Urbain, Rural, Paysage, Environnement, Patrimoine... Au delà de cette réflexion, une question fondamentale pour ces futurs techniciens supérieurs en gestion et protection de la nature mérite d'être posée: que gère-t-on, la nature ou sa qualité ressentie comme patrimoine ?

Objectif 2: Cet objectif pédagogique doit faire prendre conscience aux étudiants que des logiques différentes animent les acteurs de la gestion et de la protection de la nature. Trois logiques différentes seront mises en évidence:

- . la logique économique (sous-objectif 21)
- . la logique technico-administrative (sous-objectif 22)
- . la logique écologique (sous-objectif 23).

Pour chaque logique, il faudra:

- . en donner une définition précise qui pourra ensuite être nuancée, discutée;
- . en identifier les acteurs (les acteurs proposés dans les contenus sont donnés à titre indicatif), le terme d'acteur étant entendu ici au sens de la sociologie des organisations;
- . en préciser les limites pour souligner deux propriétés émergentes de ce système d'acteurs: les conflits, la négociation.

Chaque logique mise en évidence est une logique "pure". Cependant, un même acteur agit rarement sous l'influence d'une seule d'entre elles. Les chasseurs, les touristes, d'autres utilisateurs des espaces naturels peuvent être animés, en fonction de leurs représentations de la nature et de leurs aspirations, par plusieurs logiques différentes. L'exploitant agricole est soumis à des contraintes technico-administratives, inscrit souvent ses itinéraires techniques dans une logique écologique et suit une logique économique. Celle-ci ne consiste pas seulement à maximiser le profit. Les agriculteurs, les agents économiques en général, dans leurs prises de décision, intègrent l'environnement socio-économique, culturel. Ils prennent en compte leur propre vécu, et ceux de leurs ancêtres, leur valeur morale, leurs projets, leurs désirs..., ceux-ci pouvant être de maximiser le profit, de transmettre leur patrimoine, d'accéder à une meilleure qualité de vie...

Pour la construction de l'organigramme (sous-objectif 24), on précisera soigneusement à quel niveau se pose le problème étudié, à quel niveau il pourra être résolu. La comparaison de plusieurs organigrammes met en évidence une propriété fondamentale des systèmes: leur niveau hiérarchique d'organisation, du local à l'international en passant par l'europpéen.

Objectif 3:

Les différentes politiques et leur mise en oeuvre sous la forme de procédures doivent s'analyser à différentes échelles: européenne, nationale, régionale, locale. Nous retrouvons là une des propriétés fondamentales des systèmes: leur organisation hiérarchique. On pourra en plus souligner les inter-actions entre ces différents niveaux d'intégration. D'autre part, chaque politique, chaque procédure seront reliées aux logiques d'acteurs qui les impulsent, aux représentations de la nature qui les inspirent.

Sous-objectif 31: On se limitera à mettre en évidence les points saillants de l'évolution de ces différentes politiques:

- . centralisation, décentralisation,
- . émergence du local,
- . modifications de leur champ d'application.

Le bilan de ces politiques devra être éclairé, d'une part par la confrontation des points de vue exprimés par les différents acteurs et analystes de l'aménagement du territoire, de la politique agricole, de la politique forestière...; et d'autre part, par le constat sur le terrain de leurs effets évalués par des méthodes appropriées: lecture de paysage, travail sur cartes, photographies aériennes...

Sous-objectif 3.2: Les procédures s'inscrivent toujours dans un cadre législatif et réglementaire. Les pré-requis juridiques de leur étude sont constitués par les "notions juridique de base" figurant dans le programme du module D3.1. Les différentes procédures seront abordées de façon à ce que l'étudiant se situe en tant qu'acteur de la gestion et de la protection de la nature. Un éclairage approprié sur les décisions européennes en matière de protection des espaces naturels, paraît important. En effet, celles-ci ne sont pas toujours acceptées, appliquées par les états membres de la C.E.E; elles sont parfois sources d'interprétation, de conflits entre les acteurs.

Sous-objectif 33: Ce sous-objectif reprend les "notions juridiques" de base du module D 3.1 et tente de les rendre plus opérationnelles pour la gestion et la protection de la nature. Elles seront en particulier amplifiées dans les modules de la spécialité: "gestion des espaces naturels" sur des problèmes relatifs au foncier.

Objectif 4: Cet objectif pédagogique ne doit pas être confondu avec les deux précédents. En effet, l'objectif pédagogique 2 présente les logiques des différents acteurs: de la gestion et de la protection de la nature. L'objectif pédagogique 3 le complète en précisant l'expression politique sous la forme de procédures de ces logiques; d'acteurs. L'objectif pédagogique 4 par contre, montre comment la société dans son ensemble aborde cette gestion, met en oeuvre réellement ces politiques. En d'autres termes, les objectifs 2 et 3 étudient linéairement , isolément les différents acteurs pour les situer enfin dans un organigramme. L'objectif 4 propose une analyse systémique de cet organigramme, de la gestion et de la protection de la nature par les sociétés humaines.

Après une présentation des types actuels et/ou passés des modes de gestion et de protection de la nature par les sociétés humaines (sous-objectif 41), cet objectif 4 essaie de dégager, à partir d'un projet professionnel, des perspectives nouvelles de gestion concertée et négociée de la nature (sous-objectif 42).

Sous-objectif 41: Le tableau ci-dessous cite quelques exemples des deux types de modes de gestion et compare leur fonctionnement. A partir d'exemples concrets sur le terrain ou à partir de documents, deux types de modes de gestion seront présentés et analysés. Cette analyse , dénuée de tout jugement partisan, devra insister sur leur contexte (historique, géographique, socio-économique, technique...) et les placer dans une perspective chronologique.

	GESTION DE PROXIMITE (type autarcique-unitaire)	GESTION DELOCALISEE, PARCELLISEE (type ouvert-parcellisé)
EXEMPLES	Le monde rural "traditionnel" à la fin du XIX ^e siècle: <ul style="list-style-type: none"> . adret en Savoie . montagnes et piémont méditerranéen 	Le monde rural en Europe occidentale aujourd'hui .
CARACTERISTIQUES	<p>-Activités professionnelles de proximité dominantes, unité du travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> . tâches intégrant plusieurs objectifs . pluriactivité des acteurs . intervention de chaque acteurs en plusieurs lieux de l'espace <p>-Gestion globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> . pratiques intégratrices . négociation reposant sur des responsabilités et un comportement locaux, une organisation locale 	<p>-Recul des activités professionnelles de proximité, division du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> . spécialisation des tâches . monoactivité des acteurs . stricte localisation des interventions de chaque acteur <p>-Délocalisation des responsabilités:</p> <ul style="list-style-type: none"> . pratiques parcellisées . transfert de responsabilité du local vers le national . activité réglementaire de la puissance publique.

- LES DEUX TYPES DE MODES DE GESTION -
(d'après OLLAGNON H.)

Cette analyse doit présenter ces deux modes comme les extrémités d'un même continuum. Elle devrait commencer par l'exemple actuel, le décrire d'abord, l'analyser ensuite, le nommer enfin. Le second mode de gestion pourrait être présenté à partir de documents dont l'analyse soulignera en quoi il se différencie, il s'oppose au premier.

Sous-objectif 42: A partir d'un projet professionnel étudié en pluridisciplinarité, les étudiants seront amenés à:

- . s'intégrer parmi les différents acteurs de la gestion et de la protection de la nature;
- . prendre conscience que ce système d'acteurs porte en lui de nouvelles propriétés émergentes: les conflits, la négociation, le patrimoine.